



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 2021-181

Autorisant des personnes à émettre des constats d'infraction.

AVIS vous est par les présentes donné par le secrétaire-trésorier de la Municipalité de Compton;

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 juillet 2021, ses membres ont adopté le règlement n° 2021-181 autorisant des personnes à émettre des constats d'infraction;

QUE l'objet de ce règlement est de mettre à jour la liste des règlements concernés par l'émission de constats d'infraction, et d'abroger le règlement 2000-6;

QUE l'original dudit règlement est conservé aux archives municipales au bureau du soussigné, au 3 chemin de Hatley, Compton (Québec);

QUE copie peut être délivrée moyennant paiement des frais exigibles.

Donné à Compton, ce 14^{ième} jour du mois de juillet 2021.

Philippe De Courval, *M.A., OMA*
Secrétaire-trésorier